

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maylissa Nadeau

<https://www.cadre21.org/membres/5c1f416af69460cd7ec782ee>

Date d'obtention : 2021-04-14 17:21:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

D'abord, parler avec la personne qui signale la situation. Pour avoir un portrait des événements. En évaluant l'incident et en vérifiant les informations à l'Aide de la grille d'évaluation dans la trousse. Après avoir rencontré le signalant et d'autres témoins au besoin, on tente s'enligner vers les étapes pour l'acte malveillant ou impulsif selon la situation et on doit rencontrer l'instigateur. Il faut ensuite confisquer les cellulaires et contacter le service de police pour signaler ou poursuivre l'intervention. En tout temps, on explique bien les étapes aux élèves, on rassure la "victime" et on ne regarde jamais les images. On doit aussi demander aux élèves concernés de ne pas ébruiter la situation auprès d'autres personnes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que chaque situation doit être analysée de manière unique. Rare sont les situations où on ne peut/doit pas déclencher le protocole sexto. Je les ai trouvées très réalistes et j'ai parfois hésité. Ça m'aidera si des situations semblables se produisent.

Par exemple, dans la première situation, je retiens que même si ce n'est pas la personne concernée, je dois remplir la grille avec la personne qui signale la situation, que dès qu'une personne refuse de collaborer, je dois contacter le service de police et qu'on intervient même si les deux personnes étaient "consentantes". Cas avec l'adulte, je doutais si on appelait tout de suite le service de police ou non.

Dans la deuxième situation (du maillot de bain), j'ai compris qu'on intervenait quand même pour protéger son intégrité personnelle. Si la personne revient avec une autre situation, on enclenche à nouveau le protocole sexto. J'étais rassurée d'éclaircir que même si la photo a été partagée à un adulte extérieur de l'école, je suis le protocole. Finalement, dans la 3e situation, je retiens que je dois référer un parent signalant au service de police directement. Par contre, si de mon côté, un élève vient me le signaler que des élèves de l'école sont impliqués, je déclenche alors le protocole sexto. Je me souviens que lors d'un acte malveillant je ne remplis pas la grille, mais je confisque l'appareil de l'instigateur. Je n'aurai d'ailleurs aucun malaise à référer des journalistes à ma direction, sans lui donner d'informations sur une situation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La décision si un acte est malveillant ou impulsif me semble une étape délicate. Certaines situations sont particulière et je pense qu'il sera utile de pouvoir en parler avec une collègue qui aura aussi la formation. Je sais que confisquer un cellulaire peut aussi attirer beaucoup de réticence de la part des élèves. Étant donné que le protocole est clair que nous contactons le service de police si tel est le cas, cela appuie énormément notre démarche. Je sais que je vivrais un petit malaise à ne pas intervenir dans une situation si un policier me le demande, car je ne suis pas mandataire du service de police. Mais en suivant la formation, je me sens plus solide et appuyée de le faire.